



1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

**Buehler EpoThin Resin
Numero d'article 20-8140-xxx**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Epoxy resin

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Buehler GmbH

In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone: 0800.89.73.71
Téléfax: 0800.88.05.27
Site internet: www.buehler.fr
E-mail: info@buehler.fr

Secteur informatif

Informations techniques

info@buehler.fr

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Carc. 2, H351
Skin Sens. 1, H317
Muta. 2, H341
Aquatic Chronic 2, H411
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319

Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xn-N, R 40-36/38-43-68-51/53



2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient:

1,3-Bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane

Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

Triméthacrylate de propylidynetriméthyle

Oxyde de butyle et de 2,3-époxypropyle

Phrases-R

R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 68: Possibilité d'effets irréversibles.

R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données et de sécurité.

Caractéristique particulière

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Voir le chapitre 10.

Dangers pour la santé Voir le chapitre 11.

Dangers pour l'environnement Voir le chapitre 12.

Autres dangers aucun

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
80 - <100	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)
	CAS: 25068-38-6, EINECS/ELINCS: 500-033-5, EU-INDEX: 603-074-00-8
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 - Aquatic Chronic 2, H411
	EEC: Xi-N, R 36/38-51/53-43
10 - < 20	Oxyde de butyle et de 2,3-époxypropyle
	CAS: 2426-08-6, EINECS/ELINCS: 219-376-4, EU-INDEX: 603-039-00-7
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3, H226 - Carc. 2, H351 - Muta. 2, H341 - Acute Tox. 4, H332 - STOT SE 3, H302 - Skin Sens. 1, H335 - Aquatic Chronic 3, H317 - H412
	EEC: Xn, R 10-20/22-37-40-43-52/53-68
1 - < 10	Triméthacrylate de propylidynetriméthyle
	CAS: 3290-92-4, EINECS/ELINCS: 221-950-4
	GHS/CLP: non déterminé
	EEC: Xi, R 36/38-43
1 - < 10	1,3-Bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane
	CAS: 17557-23-2, EINECS/ELINCS: 241-536-7, EU-INDEX: 603-094-00-7
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317
	EEC: Xi, R 38-43

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mél

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
10 - < 20	Oxyde de butyle et de 2,3-époxypropyle / 25 ppm, 135 mg/m ³ , -

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire

non applicable

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

non déterminé


9 Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	165-260
Point d' éclair [°C]	74
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	< 0,013 (20°C)
Densité [g/ml]	1,13 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des amines.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Voir le chapitre 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
80 - <100	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), CAS: 25068-38-6
	LD50, oral, Rat: 13600 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Absence de données toxicologiques.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.


13 Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150101
150102
150104

14 Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Classification selon ADR

UN 3082 Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 N III

- Code de classification

M6

- Etiquettes de danger

- ADR LQ

5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Classification selon IMDG

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 III
MARINE POLLUTANT

- EMS

F-A, S-F

- Etiquettes de danger

- IMDG LQ

5 I

Classification selon IATA

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin-mixture) 9 III

- Etiquettes de danger

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2


14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable


15 Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03)	R 38: Irritant pour la peau. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 10: Inflammable. R 20/22: Nocif par inhalation et par ingestion. R 37: Irritant pour les voies respiratoires. R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 68: Possibilité d'effets irréversibles. R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger (Chapitre 03)	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H332 Nocif par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Observer les restrictions d'emploi	oui
VOC (1999/13/CE)	non applicable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Copyright: Chemiebüro®